



Ville de LORRAINE

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Taxes municipales : congé d'intérêts pour les Lorrains

Lorraine, le 5 avril 2020 – Pour soulager le fardeau financier des citoyens, la Ville abolit les intérêts et les pénalités de retard des comptes de taxes municipales du 1^{er} avril au 30 juin. Ainsi, l'échéance du 2^e versement des taxes municipales prévue le 13 mai est maintenue, mais les citoyens qui vivent une situation précaire auront jusqu'au 30 juin pour effectuer ce versement, et ce, sans encourir d'intérêts ou de pénalité de retard.

« Nous savons que certains citoyens vivent actuellement une situation difficile, donc il était primordial pour nous d'offrir un peu de répit à notre population. Lorraine est une petite communauté, alors on se serre les coudes! Je tiens à répéter aux Lorraines et aux Lorrains qu'ils peuvent compter sur nous, nous allons continuer de les soutenir », s'engage le maire de Lorraine, Jean Comtois.

Les résidents qui souhaitent prendre une entente pour faire arrêter un chèque postdaté déjà transmis à la Ville peuvent communiquer avec le Service des finances au 450 621-8550, poste 0, ou à taxation@ville.lorraine.qc.ca.

La Ville encourage toutefois celles et ceux qui ne vivent pas d'impacts financiers liés à la COVID-19 à effectuer leur 2^e versement comme le prévoit le calendrier, soit le 13 mai.

La population est invitée à visiter le www.ville.lorraine.qc.ca pour plus de détails, et à s'inscrire à l'infolettre municipale pour rester au fait des actualités de leur ville.

-30-

Source :
Service des communications
Ville de Lorraine
communication@ville.lorraine.qc.ca